



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 8 octobre 2020 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.02** Présentation du budget 2021
- 10.03** Période de questions du public

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver la proposition budgétaire 2021 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 328 100 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1208747029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la proposition budgétaire 2021 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 328 100 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé :

1. d'approuver la proposition budgétaire 2021 prévoyant un budget en équilibre de 37 440 300 \$ au chapitre des revenus et des dépenses;
2. de transmettre ledit budget au comité exécutif, tel que stipulé par la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4);
3. d'autoriser une affectation au montant de 1 328 100 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

Signé par Julien LAUZON **Le** 2020-10-01 17:15

Signataire : Julien LAUZON

Directeur d'arrondissement
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208747029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la proposition budgétaire 2021 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 328 100 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 9 octobre, la date limite pour la transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leur budget de fonctionnement 2021 et de leur programme décennal d'immobilisations 2021-2030 en vue de l'adoption du Budget 2021 et du programme décennal d'immobilisations 2021-2030 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Les choix budgétaires 2021 ont été conditionnés par le contexte budgétaire général de la Ville de Montréal ainsi que le contexte budgétaire particulier de l'arrondissement de Verdun.

Contexte budgétaire 2021 de la Ville de Montréal et orientations générales

Le cadre financier de la Ville de Montréal pour 2021 comporte de nombreux enjeux. En effet, parmi les grandes orientations, on retrouve, entre autres pour les arrondissements :

- bonifier les transferts centraux à l'égard des activités de déneigement, parcs et bibliothèques; il s'agit de la deuxième et dernière année de cette bonification;
- indexer les transferts centraux des arrondissements de 1 %;
- mise à jour des paramètres;
- participer au financement permanent et récurrent de l'abolition, au budget 2018, de la mesure transitoire relative aux régimes de retraite.

Contexte budgétaire 2021 de l'Arrondissement

1. financer l'indexation des coûts liés à la rémunération;
2. financer les dépenses additionnelles liées à la réouverture de l'Auditorium de Verdun à la suite des travaux majeurs de réfection;
3. limiter l'augmentation des coûts liés à la rémunération;
4. participer au financement permanent et récurrent des économies anticipées de la masse salariale de 2017 et au financement permanent et récurrent de la mesure transitoire aux régimes de retraite;
5. limiter l'indexation annuelle de la tarification des revenus à 2 %;

6. limiter l'impact fiscal du budget 2021 pour les citoyens de l'arrondissement via un gel de taxe sur les services pour 2021;
7. limiter le recours au surplus de l'Arrondissement comme stratégie d'équilibre;
8. poursuivre la mise en oeuvre des chantiers découlant de l'examen stratégique des activités effectuées en 2018 qui visent l'optimisation des ressources.

1. Financer l'indexation des coûts liés à la rémunération

L'arrondissement de Verdun doit assumer l'indexation des coûts de la rémunération au montant de 778,6 k\$ pour l'année 2021, ce qui représente une indexation de 2,98 % comparativement à 2,0 % pour l'année 2020.

2. Financer les dépenses additionnelles liées à la réouverture de l'Auditorium de Verdun à la suite des travaux majeurs de réfection

Les travaux effectués visaient la conservation et la restauration complète de l'Auditorium existant en respectant les orientations patrimoniales (en particulier la remise de la façade principale à son état d'origine) ainsi que la reconstruction de l'aréna Denis-Savard. De plus, il y a eu des ajouts de nouvelles superficies (3 181 m²) : halls, espaces publics, salles de réunion, etc., le tout permettant l'unification des deux arénas et la réaffirmation de la vocation sportive d'envergure, événementielle et multifonctionnelle de cette installation.

Situé au cœur du pôle sportif et récréatif Arthur-Therrien, l'Auditorium de Verdun est naturellement lié à la plage urbaine inaugurée en 2019. L'Arrondissement compte permettre un accès élargi au public de plus en plus nombreux de ce secteur. Plusieurs activités s'ajouteront à celles qui existaient avant les rénovations, notamment le hockey luge, la tenue d'événements sportifs et culturels d'envergure. Les coûts additionnels liés à la réouverture de l'Auditorium sont de 690,9 k\$. Ces coûts découlent, notamment, de l'ajout de superficies et d'activités.

3. Limiter l'augmentation des coûts liés à la rémunération

L'Arrondissement fait face à des enjeux de rationalisation et d'optimisation qui doivent mener à une réduction globale de ses effectifs. En effet, en 2020 le budget lié la rémunération représentait 71,4 % du budget de fonctionnement de l'Arrondissement. Cette situation découle notamment de la mise en oeuvre de la réforme de financement des arrondissements où des budget importants, en «autres familles de dépenses», ont été centralisés au courant des dernières années, notamment, la gestion des matières résiduelles au montant de 3 483,1 k\$, la gestion des contrats de transport de la neige pour 1 018,2 k\$, les achats de livres et traitement documentaire pour 424,4 k\$ et enfin le transfert des opérations de remorquage à l'égard des activités liées au déneigement qui entrera en vigueur à compter de 2020.

En 2021, la rémunération représente 27 327,4 k\$ soit 73,0 % du budget de l'Arrondissement. L'application des mesures prévues aux différentes conventions collectives et conditions de travail qui ont eu pour impact d'augmenter cette dépense de l'ordre de 778,6 k\$ en 2021 soit une variation de 2,98 % comparativement à l'année dernière. Ainsi malgré la volonté de l'Arrondissement de tenter de limiter cette augmentation, il s'avère que cet objectif est difficilement atteignable. Ses dépenses sont en croissance constante, et ce, sans tenir compte des nouveaux besoins liés à la réalisation de projets prioritaires, dont la réouverture de l'Auditorium de Verdun en 2021 ou encore en réponse aux nouvelles attentes et demandes en terme de services.

4. Participer au financement permanent et récurrent des économies anticipées de

la masse salariale de 2017 et au financement permanent et récurrent de la mesure transitoire aux régimes de retraite

En 2017, une abolition permanente et récurrente de l'ordre de - 576,6 k\$ a été appliquée aux transferts centraux. L'hypothèse de cette diminution était à l'effet que des économies liées à la gestion des postes vacants de l'ordre de 2,5 % de la masse salariale étaient possibles. Or, puisque la structure d'effectifs de l'Arrondissement est principalement composée d'employés saisonniers (banque d'heures), cette hypothèse d'économie ne s'avère pas réalisable.

Par ailleurs, l'Arrondissement doit participer au financement permanent et récurrent de l'abolition de la mesure transitoire relative aux régimes de retraite. Ceci se traduit par une réduction additionnelle de 168,4 k\$ au niveau des transferts centraux en 2021.

5. Limiter l'indexation annuelle de la tarification des revenus à 2 %

En 2020, les revenus autonomes de l'Arrondissement représentaient 2 009,9 k\$. Une indexation de l'ordre de 2 % représente une somme additionnelle de 40,2 k\$ pour l'année 2021.

6. Limiter l'impact fiscal du budget 2021 pour les citoyens de l'arrondissement via un gel de taxe sur les services pour 2021

Un gel de la hausse des revenus liés à la taxe sur les services sera appliqué pour l'année 2020. Ceci s'inscrit dans la volonté de l'Arrondissement de ne pas alourdir le fardeau fiscal des citoyens en cette période de pandémie. Ainsi, les recettes liées à la taxe locale sur les services varieront de 7 193,2 k\$ en 2020 à 7 192,6 k\$ pour l'année 2021, soit une diminution de l'ordre de 500 k\$ (0 %).

Par conséquent, l'effet sur les charges fiscales sera nul. Il est à noter que la taxation locale représente 19,2 % de la stratégie de financement de l'Arrondissement pour 2021, et qu'historiquement, une indexation de 2,0 % était appliquée.

7. Limiter le recours au surplus de l'Arrondissement comme stratégie d'équilibre

L'ensemble des Arrondissements ont recours à leur surplus de gestion afin d'équilibrer leur budget. Or, une analyse comparative, effectuée en 2020 par l'Arrondissement, a mis en lumière que l'arrondissement de Verdun est parmi ceux qui financent une plus grande part de son budget de fonctionnement via son surplus de gestion. En effet, 4,6 % du financement du budget de 2020 de l'Arrondissement a été financé via son surplus de gestion, soit 1 696,9 k\$, en 2020 comparativement à une moyenne de 2,2 % ou 947,0 k\$ pour l'ensemble des Arrondissements. Cette situation découle, notamment, des éléments présentés précédemment.

Afin d'assurer une pérennité du modèle de financement, il est donc requis que l'Arrondissement diminue le recours à son surplus de gestion pour équilibrer son budget de fonctionnement. Des efforts considérables ont donc été effectués en 2021, en ce sens qui se sont soldés par une réduction de 368,8 k\$ comparativement à l'année dernière, soit une variation de -21,7 %. Ainsi, le recours au surplus représente 3,5 % des stratégies de financement retenues dans le cadre du budget de 2021 comparativement à 4,6 % en 2020.

8. Poursuivre la mise en oeuvre des chantiers découlant de l'examen stratégique des activités effectuées en 2018 qui visent l'optimisation des ressources

La Ville de Montréal, ses Arrondissements et services font face à des enjeux de rationalisation et d'optimisation qui obligent l'Arrondissement à revoir ses priorités, activités et façons de faire. En effet, l'arrondissement de Verdun a procédé à divers ajustements de

structure, d'optimisation et de centralisation au cours des dernières années pour parer aux pressions financières et opérationnelles importantes découlant des coupures du plan quinquennal de main-d'oeuvre totalisant 21 années-personnes (a-p.) et de la refonte du financement des Arrondissements, qui ont eu pour effet de réduire, considérablement, la marge de manoeuvre financière. L'arrondissement de Verdun est maintenant confronté à devoir faire des choix difficiles pour retrouver un équilibre entre les capacités humaines et financières et les besoins et attentes de la population qui sont en augmentation. C'est dans ce contexte que l'Arrondissement a prévu une action prioritaire à son plan d'action 2015-2019 du plan stratégique 2015-2025 : «Réduire les dépenses en revoyant les activités de l'Arrondissement», inscrite sous l'orientation 3 « Améliorer la performance de l'organisation ». L'examen stratégique des activités permet de réaliser cette action prioritaire.

En effet, cet examen vise à recentrer les ressources limitées sur les activités les plus essentielles à la réalisation des missions fondamentales de l'Arrondissement et à identifier de nouvelles possibilités d'optimisation afin de dégager une marge de manoeuvre financière plus adéquate. Ce premier exercice marque un jalon important pour l'arrondissement de Verdun dans l'instauration d'une culture axée davantage sur la performance et représente une démonstration du sérieux de l'Arrondissement en matière de gestion responsable des fonds publics.

Ainsi, afin de rencontrer les orientations et perspectives de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Verdun, plusieurs stratégies ont été mises en place dans le cadre de la confection du budget de 2021 de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 210235 - 24 octobre 2019 - Approuver la proposition budgétaire 2020 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 696 900 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun (1196360010)

CA18 210235 - 25 octobre 2018 - Approuver la proposition budgétaire 2019 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 723,1 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun. (1186360013)

CA17 210310 - 7 décembre 2017 - Approuver la proposition budgétaire 2018 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 373, 6 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1170253003).

CA17 210263 - 3 octobre 2017 - Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2018 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun. (1174588001).

CA16 210276 - 4 octobre 2016 - Approuver la proposition budgétaire 2017 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 964,3 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement. (1160774006).

CA16 210306 - 4 octobre 2016 - Entériner les modifications apportées à la structure organisationnelle, dans le cadre du processus budgétaire de 2017 et adopter le nouvel organigramme de l'arrondissement de Verdun. (1166704005).

CA15 210272 - 6 octobre 2015 - Approuver la proposition budgétaire 2016 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 535,0 k\$ du surplus accumulé de l'arrondissement (1150774024).

CA15 210316 - 6 octobre 2015 - Entériner la structure organisationnelle pour le budget 2016 de l'arrondissement de Verdun (1156704004).

DESCRIPTION

Le budget 2021 suivant a été élaboré pour être transmis au comité exécutif au montant de 37 440,3 k\$.

DÉPENSES	En milliers de dollars (\$)	%
Rémunération et cotisations de l'employeur	27 327,4	73,0
Transport et communications	529,2	1,4
Services professionnels et techniques	2 795,4	7,5
Location, entretien et réparation	1 588,4	4,2
Biens non durables	4101,7	11,0
Biens durables	220,8	0,6
Contributions à d'autres organismes et autres objets	877,4	2,3
Total dépenses	37 440,3	100,0

Les dépenses de l'arrondissement de Verdun sont financées à la base par les transferts centraux attribués à l'Arrondissement par l'Administration municipale. L'Arrondissement complète généralement son financement par les revenus provenant, notamment, de l'application d'une tarification locale et ceux provenant de sa taxe locale. L'arrondissement de Verdun peut aussi recourir à une affectation de surplus pour compléter son financement. Ce financement n'est toutefois pas récurrent et doit être révisé annuellement. Ci-dessous, les stratégies de financement proposées dans le cadre du budget de 2021.

Revenus	En milliers de dollars (\$)	%
Revenus locaux		
Location et occupation du domaine public	1758,3	
Services culturels et récréatifs	259,5	
Services techniques et travaux divers	420,8	
Amendes et pénalités	42,6	
Imposition de droits	78,2	
Vente de biens	58,3	
Récupération de frais et réclamations	82,7	
Taxes, compensations et tarification	1,2	

<i>Sous-total revenus locaux</i>	2 701,6	7,3
Revenus de taxation		
Taxe d'arrondissement sur les services	7 192,6	
<i>Sous-total revenus de taxation</i>	7192,6	19,2
Transferts centraux	26 218,0	70,0
Appropriation du surplus	1 328,1	3,5
Total revenus	37 440,3	100,0

On retrouvera en pièces jointes au présent dossier décisionnel les documents suivants :

Document 1 - Dépenses par objet

Document 2 - Dépenses par activité

Document 3 - Revenus par objets

JUSTIFICATION

Le budget de 2021 de 37 440,3 k\$ est en hausse de 805,2 k\$ comparativement à celui de 2020. Ceci représente une variation totale de l'ordre de 2,2 %.

Cette variation représente un effort significatif fait par l'Arrondissement pour limiter la hausse de ses dépenses tout en assurant le maintien des services essentiels aux citoyens. En effet, l'exercice budgétaire 2021 s'est terminé par un effort de rationalisation des dépenses d'un peu plus de 1,0 M\$.

La variation de 805,2 k\$ s'explique principalement par les éléments suivants :

Coûts additionnels	En milliers de dollars (\$)
Indexation de la masse salariale	778,6
Réouverture de l'Auditorium après travaux	690,9
Participation aux mesures transitoires de régimes de retraite	162,7
Ajustements structure - priorités et projets	177,9
Ajustement paramètres	20,3

<i>Sous-total dépenses additionnelles</i>	1 830,4
Réductions de dépenses	
Compressions dépenses loisirs et culture	- 550,8
Compressions dépenses travaux publics	- 474,4
<i>Sous-total réduction de dépenses</i>	- 1 025,2
Variation totale	805,2

En regard de la structure organisationnelle, l'effectif prévu au budget 2021 est de 317,6 années-personnes (a-p.), soit une variation de l'ordre de + 4,4 années-personnes comparativement à 2020. Cette variation est principalement due à la réouverture de l'Auditorium. Le détail des modifications apportées à la structure organisationnelle a été présenté via le sommaire décisionnel 1201324001 lors de la séance du conseil d'arrondissement du 6 octobre 2020.

Le budget 2020 de la Ville de Montréal comporte des enjeux importants. L'un d'eux se reflète dans les transferts centraux reçus aux fins du budget de fonctionnement. Le montant des transferts centraux pour 2021 de l'arrondissement de Verdun se situe à 26 218,0 k\$ comparativement à 25 735,1 k\$ en 2020. Ceci représente un écart favorable de l'ordre de 482,9 k\$ soit une variation de 1,9 % comparativement à 2020. Cette variation s'explique d'une part, par les éléments favorables suivants, soit l'indexation de 1 % des transferts annuels pour un montant de +257,4 k\$, les bonifications reçues pour les activités bibliothèques, parcs et déneigement pour un total de 382,2 k\$ et un ajustement de l'ordre de +20,3 k\$ suite à la mise à jour des paramètres de la réforme du financement des Arrondissements. D'autre part, des ajustements à la baisse ont été effectués aux transferts centraux découlant de la participation de l'Arrondissement aux efforts de financement des mesures transitoires relatives aux régimes de retraite pour une somme de -168,4 k\$ et un ajustement de - 8,6 k\$ pour le nouveau modèle d'affaire du Service de l'approvisionnement . Il est à noter que les transferts centraux représentent 70,0 % de la stratégie de financement de l'Arrondissement pour 2021.

Ainsi, l'indexation de 1 % des transferts centraux s'avère insuffisante pour assumer l'indexation de la rémunération. En effet, rappelons que le respect des conventions collectives implique une indexation de l'ordre de 778,6 k\$.

Par conséquent, malgré les efforts importants déployés, l'arrondissement de Verdun doit considérer le maintien de la taxe d'Arrondissement et doit recourir au surplus des années passées, le tout afin de maintenir le niveau des services de proximité, et ce, afin de présenter un budget de fonctionnement équilibré.

Ceci étant dit, l'Arrondissement appliquera un gel au niveau de la taxe sur les services pour l'année 2021. Nous estimons que les recettes de la taxation locale passeront de 7 193,2 k\$ à 7 192,6 k\$ soit une diminution de l'ordre de 500 \$ et une variation de 0 %. Par conséquent, l'effet sur les charges fiscales sera nul . Il est à noter que la taxation locale représente 19,2 % de la stratégie de financement pour 2021.

En regard des revenus de la tarification locale, les recettes prévues en 2021 sont estimées à 2 701,6 k\$, comparativement à 2 009,9 k\$ en 2020, soit une variation de 691,7 k\$ ou 34,4

%. Cette variation découle principalement des revenus additionnels liés aux éléments suivants : réouverture de l'Auditorium pour un montant de 431,6 k\$, l'occupation du domaine public liée aux travaux de construction de l'Hôpital de Verdun pour un montant de 204,1 k\$, ajout de 200 places de stationnement sur rue (zones réservées) pour 16,6 k\$ et par l'indexation de la tarification pour un montant de 39,4 k\$ (1,96%). Il est à noter que les revenus de source locale représentent 7,2 % de la stratégie d'équilibre pour l'année 2021.

Enfin, un montant de 1 328,1 k\$ sera puisé à même le surplus des années passées comparativement à 1 696,9 k\$ utilisé en 2020 afin d'équilibrer le budget de 2021. Il s'agit d'une réduction de 368,8 k\$ comparativement à l'année dernière, soit une variation de - 21,7 %. Il est à noter que le recours au surplus représente 3,5 % des stratégies de financement retenues dans le cadre de la confection du budget de 2021 comparativement à 4,6 % en 2020. Afin d'assurer une pérennité de son modèle de financement, l'Arrondissement a choisi comme stratégie de diminuer le recours au surplus de gestion. L'Arrondissement vise à atteindre la cible de 2,2 %, ce qui correspond à la moyenne des Arrondissements de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de l'Arrondissement présenté totalise 37 440,3 k\$ pour le volet des dépenses et 2 701,6 k\$ pour le volet des revenus de source locale.

Le montant des transferts centraux est de 26 218,0 k\$, les revenus de taxation totalisent 7 192,6 k\$ et une appropriation du surplus de 1 328,1 k\$ est requise.

À titre de composante de l'équilibre budgétaire, l'Arrondissement devra adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour un montant de 7 192,6 k\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour l'activité d'éclairage de rues, une économie de coûts d'énergie et de dépenses d'entretien de l'ordre de 73,0 k\$ est due au remplacement de l'éclairage au DEL des lampadaires de l'arrondissement.

À noter que dans le cadre du budget 2020, une réduction de 183,0 k\$ avait été appliquée soit une réduction de 35 % des dépenses d'énergie et 55 % des dépenses d'entretien. L'économie totale liée au remplacement des lampadaires au DEL est donc de 246,0 k\$.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les impacts exacts de la crise ne seront connus qu'à la fin de celle-ci et selon le rythme de la reprise économique, il pourrait aussi y avoir des impacts sur le budget 2021 de l'Arrondissement. L'Arrondissement va surveiller de près l'évolution de la situation au courant des prochains mois.

Dans un souci de ne pas alourdir le fardeau des contribuables, dans ce contexte exceptionnel, l'Arrondissement va geler l'indexation de ses revenus liés à la taxe sur les services et biens pour l'année 2021.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le document de présentation budgétaire sera déposé sur le site internet de l'arrondissement de Verdun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du budget adopté de l'Arrondissement au comité exécutif : 09-10-2020;
Avis de motion pour le règlement de taxation - séance du 3-11-2020;

Avis de motion pour le règlement de tarification - séance du 3-11--2020;

Avis de motion pour le règlement de délégation de pouvoirs - séance du 3-11-2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Secrétaire de direction

Tél : 514 765-7121
Télécop. : 514 765-7009

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-09-16

Annick DUCHESNE
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)

Tél : 514 765-7121
Télécop. : 514 765-7009

Dossier # : 1208747029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Objet :	Approuver la proposition budgétaire 2021 de l'arrondissement de Verdun et autoriser une affectation au montant de 1 328 100 \$ du surplus accumulé de l'arrondissement de Verdun.

Document 1 -Dépenses par objet



[GDD 1208747029 Dépenses par objet.pdf](#)

Document 2 -Dépenses par activité



[GDD 1208747029 Dépenses par activité.pdf](#)

Document 3 - Revenus par objet



[GDD1208747029 Revenus par objets.pdf](#)

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie H HAMEL
Secrétaire de direction

Tél : 514 765-7121
Télécop. : 514 765-7009

DÉPENSES PAR OBJET

(en milliers de dollars)

Description	Budget 2020	%	Budget 2021	%	Écart \$ ⁽¹⁾	Écart %
Rémunération	20 281,2	55,36%	21 211,2	56,65%	930,0	4,59%
Cotisations de l'employeur	5 870,0	16,02%	6 116,2	16,34%	246,2	4,19%
Sous-total	26 151,2	71,38%	27 327,4	72,99%	1 176,2	4,50%
Transport et communications	573,0	1,56%	529,2	1,41%	(43,8)	-7,64%
Services professionnels, techniques et autres	2 768,4	7,56%	2 795,4	7,47%	27,0	0,98%
Location, entretien et réparation	1 971,8	5,38%	1 588,4	4,24%	(383,4)	-19,44%
Biens non durables	3 996,0	10,91%	4 101,7	10,96%	105,7	2,65%
Biens durables	265,3	0,72%	220,8	0,59%	(44,5)	-16,77%
Autres objets	909,4	2,48%	877,4	2,34%	(32,0)	-3,52%
Total	36 635,1	100,00%	37 440,3	100,00%	805,2	2,20%

(1) Un montant négatif représente un écart défavorable par rapport à l'année précédente.

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ
(en milliers de dollars)

Rubriques	Budget 2020	%	Budget 2021	%	Écart \$	Écart %
Administration générale						
Conseil	222,0	0,61%	232,1	0,62%	10,1	4,55%
Gestion financière et administrative	2 272,3	6,20%	2 154,4	5,75%	(117,9)	-5,19%
Greffes	637,7	1,74%	620,7	1,66%	(17,0)	-2,67%
Gestion du personnel	941,8	2,57%	937,8	2,50%	(4,0)	-0,42%
Autres - Administration générale	1 770,1	4,83%	1 856,2	4,96%	86,1	4,86%
Total	5 843,9	15,95%	5 801,2	15,49%	(42,7)	-0,73%
Sécurité publique						
Autres - Sécurité publique ⁽¹⁾	427,8	1,17%	394,9	1,05%	(32,9)	-7,69%
Total	427,8	1,17%	394,9	1,05%	(32,9)	-7,69%
Transport						
Voirie municipale	5 495,4	15,00%	5 561,0	14,85%	65,6	1,19%
Déblaiement, chargement de la neige et épandage d'abrasifs	2 250,2	6,14%	2 316,3	6,19%	66,1	2,94%
Éclairage des rues	811,9	2,22%	735,0	1,96%	(76,9)	-9,47%
Circulation et stationnement	594,1	1,62%	598,5	1,60%	4,4	0,74%
Autres - Transport	8,0	0,02%	8,0	0,02%	-	0,00%
Total	9 159,6	25,00%	9 218,8	24,62%	59,2	0,65%
Hygiène du milieu						
Réseau de distribution de l'eau potable	1 410,6	3,85%	1 513,8	4,04%	103,2	7,32%
Réseaux d'égouts	562,6	1,54%	473,6	1,26%	(89,0)	-15,82%
Déchets domestiques et assimilés - collecte et transport	89,2	0,24%	83,9	0,22%	(5,3)	-5,94%
Mat. recyc.- coll. sélective - collecte et transport	7,8	0,02%	5,8	0,02%	(2,0)	-25,64%
Mat. recyc - autres	135,5	0,37%	145,0	0,39%	9,5	7,01%
Matériaux secs - collecte et transport	11,2	0,03%	5,1	0,01%	(6,1)	-54,46%
Autres - matières résiduelles	98,4	0,27%	85,5	0,23%	(12,9)	-13,11%
Protection de l'environnement	87,8	0,24%	108,1	0,29%	20,3	23,12%
Total	2 403,1	6,56%	2 420,8	6,47%	17,7	0,74%
Santé et bien-être						
Autres - Santé et bien-être	509,5	1,39%	495,4	1,32%	(14,1)	-2,77%
Total	509,5	1,39%	495,4	1,32%	(14,1)	-2,77%
Aménagement, urbanisme et développement						
Aménagement, urbanisme et zonage	2 111,4	5,76%	2 549,9	6,81%	438,5	20,77%
Industrie et commerce	237,2	0,65%	237,2	0,63%	-	0,00%
Autres - Promotion et développement économique	39,7	0,11%	45,0	0,12%	5,3	13,35%
Total	2 388,3	6,52%	2 832,1	7,56%	443,8	18,58%
Loisirs et culture						
Centres communautaires - activités récréatives	3 060,6	8,35%	2 835,2	7,57%	(225,4)	-7,36%
Patinoires intérieures et extérieures	1 639,6	4,48%	2 237,8	5,98%	598,2	36,48%
Piscines, plages et ports de plaisance	1 718,9	4,69%	1 709,1	4,56%	(9,8)	-0,57%
Parcs et terrains de jeux	4 594,4	12,54%	4 603,8	12,30%	9,4	0,20%
Autres - activités récréatives	241,7	0,66%	179,3	0,48%	(62,4)	-25,82%
Centres communautaires - activités culturelles	1 429,7	3,90%	1 437,3	3,84%	7,6	0,53%
Bibliothèques	2 723,2	7,43%	2 781,8	7,43%	58,6	2,15%
Patrimoine -musées et centres d'exposition	201,0	0,55%	205,8	0,55%	4,8	2,39%
Autres - activités culturelles	293,8	0,80%	287,0	0,77%	(6,8)	-2,31%
Total	15 902,9	43,41%	16 277,1	43,47%	374,2	2,35%
Grand total	36 635,1	100,00%	37 440,3	100,00%	805,2	2,20%

REVENUS PAR OBJET
(en milliers de dollars)

Description	BUDGET 2019		BUDGET 2020		BUDGET 2021		ÉCART ⁽¹⁾	
		%		%		%		%
Location et occupation du domaine public	905,9 \$	2,51%	1 080,7 \$	2,95%	1 758,3 \$	4,70%	677,6 \$	62,70%
Services culturels et récréatifs	226,7 \$	0,63%	251,6 \$	0,69%	259,5 \$	0,69%	7,9 \$	3,14%
Services techniques et travaux divers	435,8 \$	1,21%	417,6 \$	1,14%	420,8 \$	1,12%	3,2 \$	0,77%
Amendes et pénalités	109,6 \$	0,30%	42,6 \$	0,12%	42,6 \$	0,11%	0,0 \$	0,00%
Imposition de droits	62,2 \$	0,17%	78,4 \$	0,21%	78,2 \$	0,21%	(0,2 \$)	-0,26%
Vente de biens	64,2 \$	0,18%	61,6 \$	0,17%	58,3 \$	0,16%	(3,3 \$)	-5,36%
Récupération de frais et réclamations	56,9 \$	0,16%	76,2 \$	0,21%	82,7 \$	0,22%	6,5 \$	8,53%
Taxes, compensations et tarification	1,2 \$	0,00%	1,2 \$	0,00%	1,2 \$	0,00%	0,0 \$	0,00%
Transferts (subventions gouvernementales)	0,0 \$	0,00%	0,0 \$	0,00%	0,0 \$	0,00%	0,0 \$	0,00%
Sous-total revenus locaux	1 862,5 \$	5,17%	2 009,9 \$	5,49%	2 701,6 \$	7,22%	691,7 \$	34,41%
Taxe d'arrondissement ⁽²⁾	7 022,2 \$	19,48%	7 193,2 \$	19,63%	7 192,6 \$	19,21%	(0,6 \$)	-0,01%
Taxation Montréal (transferts centraux)	25 447,9 \$	70,58%	25 735,1 \$	70,25%	26 226,6 \$	70,05%	491,5 \$	1,91%
Affectations : appropriation de surplus	1 723,1 \$	4,78%	1 696,9 \$	4,63%	1 319,5 \$	3,52%	(377,4 \$)	-22,24%
TOTAL	36 055,7 \$	100,00%	36 635,1 \$	100,00%	37 440,3 \$	100,00%	805,2 \$	2,20%

Veillez noter que la présentation des données a été modifiée par rapport aux années précédentes afin de se conformer à la présentation de l'information financière de l'administration municipale

(1) : un montant entre parenthèses représente un écart défavorable par rapport à l'année précédente